

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1117

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Crédit foncier et Banque cantonale vaudoise

(ag) Les deux établissements bancaires vaudois ont présenté simultanément leurs résultats 1992. Vaud est le seul canton suisse à posséder deux banques cantonales. Sonderfall ! (Le cas genevois n'est pas de même nature.)

Le Crédit foncier vaudois, essentiellement voué au crédit hypothécaire, présente des résultats très satisfaisants malgré la crise immobilière. A cela deux raisons. Premièrement, sa gestion est ultraprudente. «*Konservative Politik*» juge la NZZ. Le prêt hypothécaire en premier rang préserve des surprises. Deuxièmement, le financement se fait par emprunts obligataires pour les deux tiers; le taux moyen ne varie que lentement; le long terme finance le long terme. Cela permet au Crédit foncier d'avoir une politique de prêts plus stable et plus modérée que les établissements bancaires à vocation universelle. Le taux du Crédit foncier étant utilisé comme référence pour la régulation des loyers, la vocation spécifique de cette banque sert les intérêts des locataires.

La Banque cantonale, comme banque universelle, supporte les difficultés conjoncturelles des entreprises et notamment des PME. La volonté d'intervenir sur le marché que dominent les trois grandes banques suisses implique des prises de risques plus grands et la recherche de collaboration nationale et internationale.

Faut-il fusionner les deux établissements ou sinon comment peuvent-ils mieux collaborer ? La question a été mise à l'étude l'été dernier, non sans précipitation, à la demande de la BCV, semble-t-il, avec l'appui du Conseil d'Etat.

Les explications données par les directeurs respectifs à l'occasion de la présentation des comptes sont de tonalité différente. Pas question de fusionner, dit-on côté Crédit foncier, mais recherche de synergie. Sans exercer de pression, il s'agit «*d'étudier à fond, très objectivement, toutes les hypothèses de travail*», dit-on côté BCV.

Les deux langages, sans se contredire formellement, ne se recoupent pas.

La spécificité des vocations de chaque établissement est telle qu'il faut écarter toute idée d'absorption. Sinon les locataires et les petits propriétaires seraient

englobés dans une politique plus générale; ils pourraient être appelés à compenser d'autres risques, à assurer une péréquation avec d'autres secteurs de l'économie, à leur désavantage. La «monoculture» du CFV leur garantit des conditions de clarté du marché. ■

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La troisième voie d'Ota Sik

(jd) L'économie planifiée de type soviétique s'est révélée incapable de nourrir les hommes et n'a pu subsister que par la contrainte policière. L'économie de marché fait preuve de plus de souplesse — c'est probablement la raison de sa survie — mais elle fonctionne par à coups en provoquant des coûts sociaux, humains et écologiques considérables. Conjuguer les avantages du libéralisme et une conduite souple de l'économie, tel est le défi que relève Ota Sik, ministre de l'économie du printemps de Prague et professeur honoraire de la Haute Ecole de Saint-Gall, dans un entretien accordé au *Tages Anzeiger* (2 février 1993).

Ota Sik est un fervent partisan de l'économie de marché qui, parce qu'elle privilégie la liberté d'entreprendre, est seule à même de garantir le dynamisme économique. Mais, talonnés par la concurrence, les agents économiques recherchent la rentabilité à court terme. Et la somme des comportements individuellement raisonnables ne conduit pas automatiquement à un développement économique et social harmonieux. Sik se démarque donc des néo-libéraux pour qui les grands équilibres résultent automatiquement de l'adaptation des conduites individuelles aux conditions changeantes du marché.

Pour être socialement profitable, la liberté d'entreprendre a besoin d'un encadrement. Pour Ota Sik, une évolution équilibrée des salaires et des profits est la condition indispensable d'un développement économique exempt de crises périodiques. En clair, il s'agit de coordonner la consommation et les investissements d'une part et la progression de la productivité d'autre part. «*Il y a développement optimal des dépenses de consommation lorsque ces dernières sont garanties par des investissements correspondant à la productivité du capital. Ce*

qui implique une régulation concertée de la distribution des revenus, de l'évolution des salaires comme de la participation des salariés aux bénéfices des entreprises.»

Convaincu de l'importance des intérêts matériels pour le comportement individuel comme de la nécessité de surmonter l'opposition entre capital et travail, Ota Sik défend un modèle de participation généralisée. Il constate qu'aux Etats-Unis le nombre des entreprises dont les salariés participent au capital a passé de 1600 à 8100 en dix ans et les employés actionnaires de 25 000 à 8 millions. Et c'est précisément ces entreprises qui dégagent les profits les plus élevés.

Au niveau macro-économique, les différents scénarios que rend possible la croissance de la productivité (augmentation de la consommation privée, des prestations publiques, abaissement de la durée du travail, meilleure protection de l'environnement, etc) devraient faire l'objet d'un choix démocratique. Une commission tripartite où seraient représentés l'Etat, les entreprises et les syndicats, élaborerait ces scénarios qui seraient soumis au suffrage populaire. La politique réincorporerait ainsi l'économie à qui il a laissé la bride sur le cou et dont il doit payer maintenant le coût des soubresauts. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

Claude Bossy (cb)

Jean-Pierre Bossy (jpb)

Gérard Escher (ge)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Brigitte Waridel

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 – CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens